

SOCIETE DES HAUTS-FOURNEAUX DE SAULNES
"Jean RITY et Cie"

Saulnes, le 7 Septembre 1955.

Monsieur,

Comme vous le savez, j'ai tenu, dans les circonstances graves qui résultent de la cessation du travail aux hauts-fourneaux des Usines de SAULNES et de HUSSIGNY, à réunir les Comités d'Etablissements des deux Usines pour en discuter avec eux.

Je tiens à vous communiquer, personnellement, ci-joint, la déclaration que j'ai été amené à faire au cours de cette réunion.

J'y ajouterai les quelques observations suivantes, sur lesquelles je vous demande de réfléchir :

Les salaires des Usines de SAULNES et de HUSSIGNY sont, à postes égaux, parmi les meilleurs payés dans le Bassin de LONGWY et notre salaire horaire moyen d'ouvrier se trouve en tête des meilleurs salaires moyens du Bassin.

D'autre part, la situation des Usines de SAULNES et de HUSSIGNY, productrices de fontes brutes, n'est pas la même que celle des aciéries voisines.

Vous savez qu'il y a peu de temps encore, nous avons été contraints d'arrêter l'Usine de HUSSIGNY pour une longue durée. Nous avons pu la remettre en route, mais il est évident que des prix de revient trop élevés ne pourraient que conduire à une nouvelle réduction de la production, avec toutes les conséquences graves que cela pourrait présenter pour la population de SAULNES et de HUSSIGNY.

Je suis certain, d'ailleurs, que les membres du personnel n'ont pas oublié que, dans les circonstances difficiles que nous avons connues encore récemment, nous avons tenu à appliquer des règles de calcul de salaires qui ont allégé, dans toute la mesure du possible, l'incidence produite par la baisse de production sur les salaires.

J'espère donc que, sans attendre les décisions imminentes concernant le relèvement des salaires, les Usines de SAULNES et de HUSSIGNY reprendront, dans l'intérêt de tous, leur marche normale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



SOCIETE DES HAUTS-FOURNEAUX DE SAULNES
"Jean RATY et Cie"

DECLARATION FAITE PAR MONSIEUR JEAN RATY
AUX COMITES D'ETABLISSEMENT DES USINES DE SAULNES
ET D' HUSSIGNY LE 7 SEPTEMBRE 1955 .

Messieurs,

J'ai estimé que la situation des deux Usines de SAULNES et de HUSSIGNY présente, à la suite de la cessation du travail aux hauts-fourneaux, une gravité telle que les Comités d'Etablissement de ces deux Usines devaient se réunir, conformément à la Loi sur les Comités d'Entreprises qui prévoit que ceux-ci ont à connaître des questions importantes "intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise" .

Tel est l'objet de la présente réunion.

Le 30 Août dernier, un Cahier de revendications a été déposé par un "Comité élu" par le personnel des hauts-fourneaux de l'usine de SAULNES. Quelques jours après, le personnel de HUSSIGNY, d'une part, et le Syndicat C.F.T.C., d'autre part, ont déposé à leur tour des cahiers de revendications.

Ces revendications concernent uniquement les ouvriers de l'Usine dont les salaires sont les plus élevés et les hausses demandées sont très importantes.

Samedi après-midi, le personnel ouvrier des hauts-fourneaux de SAULNES et de HUSSIGNY a quitté le travail, refusant de prendre les mesures de sécurité indispensables, malgré les graves conséquences qui auraient pu en résulter.

J'ai le regret de constater, en outre, que la grève s'est produite sans que ni les préavis, ni les conditions réglementaires de la Convention Collective en vigueur aient été respectés.

Situation des salaires

Pour justifier la considérable augmentation de salaires demandée, il a été fait référence aux augmentations accordées dans les chantiers de construction navale de SAINT-NAZAIRE.

Il est nécessaire de dissiper, à cet égard, toute équivoque : il est exact qu'en moyenne les salaires de St-NAZAIRE ont été augmentés de 22 % en Juillet, mais il faut ajouter que les salaires réels payés à St-NAZAIRE n'avaient subi, depuis 1951, qu'une hausse de 4 %.

Pendant la même période, le salaire horaire moyen, calculé

...//.....

pour l'ensemble des ouvriers de nos deux Usines, augmenté de plus de 20 %.

Il en résulte que, malgré la hausse massive de SAINT-NAZAIRE, l'amélioration continue des salaires de SAULNES, depuis Septembre 1951, a conduit déjà à ce jour à des résultats très peu inférieurs à ceux de SAINT-NAZAIRE.

Situation économique

Lors des réunions du Comité Central d'Entreprise, j'ai indiqué que la situation des Usines françaises produisant des fontes brutes, comme celles de notre Société, restait inquiétante.

Je dois vous le confirmer à nouveau : la concurrence sans protection douanière d'usines géographiquement mieux placées, surtout du fait de l'existence à leur proximité de la mer ou de voies navigables, reste très dangereuse, concurrence encore accrue par l'importation dans leurs propres pays de fonte russe à des prix anormalement bas : pour être précis, nos concurrents du Pool Charbonnier vendent actuellement en France plus de onze fois plus de fontes brutes qu'à l'ouverture du Marché Commun.

Dans ces circonstances difficiles cependant, la situation financière de notre Société est heureusement bonne et nous permet, d'ailleurs, de réaliser un programme important de travaux neufs destinés à pallier les difficultés que je viens de vous indiquer. Elle serait rapidement compromise par une augmentation des salaires dépassant ce que les prix de revient pourront supporter, en face de prix de vente jusque maintenant en baisse constante.

Les demandes qui m'ont été présentées sont excessives.

De plus, elles n'avantageraient qu'une partie du personnel parmi les ouvriers les plus payés, ce qui constituerait une injustice évidente pour les autres.

Je ne puis donc pas les accepter telles quelles.

Je suis cependant d'accord pour admettre qu'une augmentation de l'ensemble des salaires des deux Usines peut être faite, mais ce ne peut être que dans le cadre d'une hausse générale des salaires de la Sidérurgie de l'Est.

Or, des pourparlers doivent, comme vous le savez, s'ouvrir à ce sujet, dès demain, dans le cadre de la Convention Collective.

Dans ces conditions, l'arrêt actuel du travail est vraiment sans raison d'être et j'invite les ouvriers des hauts-fourneaux des Usines de SAULNES et de HUSSIGNY à reprendre leurs postes, en attendant la conclusion des pourparlers en cours et les améliorations de salaires qui en résulteront.-